

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 SG 63 Rénovation du square Léon-Serpollet (Paris 18^{ème}) - Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur à titre non exclusif.

M. Pierre RABADAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le contrat de cession de droits d'auteur à titre non exclusif avec la société CARAVAGGIO portant sur l'œuvre réalisée sur le terrain de football situé dans le TEP du square Léon-Serpollet à Paris 18^{ème}.

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 4 octobre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre RABADAN au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat de cession de droits d'auteur à titre non exclusif portant sur l'œuvre réalisée sur le terrain de football situé dans le TEP du square Léon-Serpollet à Paris 18^{ème}, ci-annexé.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le contrat de cession de droits d'auteur avec la société CARAVAGGIO.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO